

CEDEAO

ECOWAS

ALLOCUTION DE LA CEDEAO

ATELIER SUR LE DEVELOPPEMENT D'UN CADRE JURIDIQUE  
HARMONISE POUR LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) EN  
AFRIQUE DE L'OUEST

OUAGADOUGOU, 19 DECEMBRE 2006

S E Monsieur le Ministre des postes et des Technologies de l'information et de la Communication du Burkina Faso,

Monsieur le Directeur du Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la CEA,

Madame la représentante du Président de la Commission de l'UEMOA,

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, Dr Mohammed Ibn CHAMBAS et en mon nom personnel je vous souhaite la bienvenue à cet atelier sur le Développement d'un cadre juridique pour le secteur des TIC en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements à SE Blaise COMPAORE, Président du Faso, au Gouvernement et au peuple Burkinabé pour avoir accepté d'abriter cet atelier et pour toute la bienveillante attention manifestée à notre endroit pour le bon déroulement et la réussite de la rencontre.

Nos remerciements vont également à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour l'assistance qu'elle a bien voulu nous accorder pour le lancement d'une initiative visant à permettre à notre sous région d'entrer dans une ère nouvelle des échanges.

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

On peut dire sans risque de se tromper que le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est entrain de révolutionner le commerce dans l'économie mondiale moderne.

Le potentiel qu'il offre avec le commerce électronique est certainement attrayant et ne manquera pas d'attirer un nombre croissant d'opérateurs économiques de l'Afrique de l'Ouest.

De la même façon que l'accès à l'Internet par les citoyens n'a pas attendu l'élaboration de lois et règlements pour se propager, la pratique de transactions commerciales électroniques se propagera en Afrique de l'Ouest.

Nous savons que d'ors et déjà, avec l'introduction de la gouvernance électronique par certains pays, l'obtention de certains documents administratifs requiert un paiement électronique.

Il ne sera donc pas surprenant de voir très bien des partenaires commerciaux imposer ce mode de transaction dans leur relation.

Aussi, pour aider nos citoyens, personnes physiques et personnes morales, à en tirer le maximum de profit tout en jouissant d'une protection juridique dans les éventuels cas de litiges, il s'avère nécessaire d'entamer urgemment le processus de préparation d'un cadre juridique relatif au commerce électronique au niveau sous régional.

Je peux vous dire qu'au niveau du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, nous prenons très au sérieux cette question.

C'est ainsi qu'en Octobre dernier nous avons organisé avec la collaboration du Conseil Nigérian pour la Promotion des Exportations un séminaire de réflexion sur l'introduction du commerce électronique dans le cadre de notre Système Informatisé de Gestion des Opportunités d'Affaires (SIGOA-TOPS).

Notre participation à cette initiative relative au développement d'un cadre juridique harmonisé pour le secteur des TIC en Afrique de l'Ouest traduit notre volonté d'appuyer nos opérateurs économiques à aller de l'avant dans le sens de l'évolution de l'économie mondiale moderne.

J'ai plein espoir que cet atelier contribuera à éclairer la voie à suivre par l'Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.